

			<p align="center"><b>PREAMBULE A L'UTILISATION DES FICHES Covid-19</b></p>	<p align="right">Indice 2 du 21/04/2020</p>
---	---	---	--	---

En cette période d'épidémie du coronavirus responsable d'une maladie nommée Covid-19, la priorité des entreprises du BTP est d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé de leurs collaborateurs, conformément aux responsabilités des employeurs, et de les inciter à veiller sur leur santé, leur sécurité et à celle de leur entourage.

Dans le contexte de cette crise sanitaire d'ampleur exceptionnelle, l'OPPBTP a défini un Guide de préconisation sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la Construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19 (version du 10 avril 2020). Le respect de ses spécifications constitue une condition incontournable des activités du BTP. Il appartient à chaque entreprise d'évaluer sa capacité à s'y conformer.

**Entreprises, respectez strictement ces préconisations durant la période de confinement décidée par les autorités et, à défaut de pouvoir le faire, arrêter les travaux des activités concernées.**

Le guide de l'OPPBTP a reçu l'agrément des ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Ville et du Logement, des Solidarités et de la Santé, et du Travail.

Il est décliné et précisé par Routes de France pour accompagner les entreprises et répondre de manière très pratique et opérationnelle aux situations rencontrées dans l'exercice de leurs activités. Ce travail se présente sous la forme :

- De **6 fiches transverses** concernant les activités communes à tous les métiers,
- Et des **23 fiches "Métiers"** permettant d'identifier les mesures de remédiation spécifiques afin d'assurer les conditions sanitaires essentielles.

Leur contenu est susceptible d'évoluer selon les recommandations du Gouvernement. Il pourra également être modifié en fonction du retour d'expérience acquis sur le terrain.

Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

Le présent recueil peut notamment être utilisé dans l'actualisation des DUER, constituer un support aux réunions de CSE, plans de prévention et PPSPS.

### **Principe de fonctionnement des fiches "métiers" :**

Ces fiches reprennent les activités principales de nos métiers, elles sont composées de 6 chapitres :

1. Prérequis de l'activité
2. Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid-19 pour la Construction
3. Mesures barrières (particulières ou non) à adopter pour satisfaire au guide OPPBTP
4. Ressources documentaires associées
5. Liens avec les documents obligatoires et contractuels
6. Informations utiles

### **Principe d'évaluation du niveau de prévention :**

Pour chaque activité, une évaluation des moyens de prévention a été réalisée afin de donner une appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation du ou des modes opératoires** en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

Les trois niveaux sont d'exigence égale quant aux préconisations du guide de l'OPPBTP. Ils se distinguent sur les modalités de mise en œuvre.

**Niveau 1** : mesures avec adaptation des modes opératoires et de l'organisation.

**Niveau 2** : mesures nécessitant des changements importants des modes opératoires et de l'organisation.

**Niveau 3** : mesures exigeant des changements majeurs des modes opératoires et de l'organisation.

N°	Activités		Niveau des mesures
RF01	Activités en atelier	Entretien et petites réparations	1
		Grandes réparations	3
RF02	Fabrication des produits routiers.		2
RF03	Préparation mécanique des supports.		2
RF04	Préparation manuelle des supports.		3
RF05	Mise en œuvre mécanique des enrobés.		2
RF06	Rabotage et balayage.		2
RF07	Mise en œuvre manuelle des enrobés.		3
RF08	Pose manuelle d'éléments préfabriqués.		3
RF09	Pose mécanique d'éléments préfabriqués.		2
RF10	Marquage, piquetage.		1
RF11	Géoréférencement.		1
RF12	Pose de pavés.	En propre	3
		Avec sous-traitant	3
RF13	Mise en œuvre mécanisée des enduits superficiels.		2
RF14	Mise en œuvre manuelle des enduits superficiels.		3
RF15	Mise en œuvre des enrobés coulés à froid.		3
RF16	Mise en œuvre d'asphalte.		3
RF17 (S1)	Mise en œuvre mécanisée de béton.		3
RF18	Signalisation verticale.		3
RF19	Signalisation horizontale.		3
RF20	Battage de glissières.		3
RF21	Signalisation temporaire et SMV.	En propre	3
		Avec sous-traitant	3

			<p align="center"><b>PREAMBULE A L'UTILISATION DES FICHES Covid-19</b></p>	<p>Indice 2 du 21/04/2020</p>
---	---	---	--	-----------------------------------

<b>RF22 (S2)</b>	<b>Mise en œuvre manuelle de béton.</b>		<b>3</b>
<b>RF23 (S3)</b>	<b>Entretien des bétons.</b>		<b>3</b>